



Stratégie de
développement durable

Plan d'action
2007-2010

BUREAUX D'AFFAIRES DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue

☎ 819-825-5260
1-800-567-6451
☎ 819-825-3245
✉ val-dor@dec-ced.gc.ca

Bas-Saint-Laurent

☎ 418-722-3282
1-800-463-9073
☎ 418-722-3285
✉ rimouski@dec-ced.gc.ca

Centre-du-Québec

☎ 819-478-4664
1-800-567-1418
☎ 819-478-4666
✉ drummondville@dec-ced.gc.ca

Côte-Nord

☎ 418-968-3426
1-800-463-1707
☎ 418-968-0806
✉ sept-iles@dec-ced.gc.ca

Estrie

☎ 819-564-5904
1-800-567-6084
☎ 819-564-5912
✉ sherbrooke@dec-ced.gc.ca

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

☎ 418-368-5870
1-866-368-0044
☎ 418-368-6256
✉ gaspe@dec-ced.gc.ca

Île-de-Montréal

☎ 514-283-2500
1-800-322-4636
☎ 514-496-8310
✉ montreal@dec-ced.gc.ca

Laval — Laurentides — Lanaudière

☎ 450-973-6844
1-800-430-6844
☎ 450-973-6851
✉ laval@dec-ced.gc.ca

Mauricie

☎ 819-371-5182
1-800-567-8637
☎ 819-371-5186
✉ trois-rivieres@dec-ced.gc.ca

Montérégie

☎ 450-928-4088
1-800-284-0335
☎ 450-928-4097
✉ longueuil@dec-ced.gc.ca

Nord-du-Québec

☎ 514-283-8131
1-800-561-0633
☎ 514-283-3637
Point de service, Chibougamau
☎ 418-748-2175
1-877-748-2175
✉ nordqc@dec-ced.gc.ca

Outaouais

☎ 819-994-7442
1-800-561-4353
☎ 819-994-7846
✉ gatineau@dec-ced.gc.ca

Québec — Chaudière-Appalaches

☎ 418-648-4826
1-800-463-5204
☎ 418-648-7291
✉ quebec@dec-ced.gc.ca

Saguenay — Lac-Saint-Jean

☎ 418-668-3084
1-800-463-9808
☎ 418-668-7584
✉ alma@dec-ced.gc.ca

Siège, Montréal

☎ 514-283-6412
1-866-385-6412
☎ 514-283-3302

Direction générale des affaires gouvernementales, Gatineau

☎ 819-997-3474
☎ 819-997-3340

Adresse Internet de l'Agence de
développement économique du
Canada pour les régions du Québec :
www.dec-ced.gc.ca

Rapport publié par

L'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H4Z 1E8
www.dec-ced.gc.ca

Ministère des Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

No de cat. : lu90-4/17-2006

ISBN : 0-662-49469-5

Photographies : François Huppé;
Collège Montmorency,
don du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles,
© Le Québec en images, CCDMD

Imprimé au Canada
avec produits recyclés et encre végétale
décembre 2006



Table des matières

Message du ministre	3
Sommaire	4
1 Profil de l'Agence	7
1.1 Mandat	7
1.2 Orientations stratégiques 2006-2011	8
2 Principes, visées et approches de la Stratégie de développement durable 2007-2010	9
2.1 Principes	10
2.2 Visées	10
2.3 Approche - activités liées au mandat de l'Agence	10
2.3.1 Gouvernance	11
2.3.2 Habilitation du personnel	12
2.3.3 Vitalité des collectivités	12
2.3.4 Compétitivité des PME et des régions du Québec.....	14
2.4 Approche - activités liées au fonctionnement de l'Agence	15
2.4.1 Écologisation.....	15
3 Plan d'action de la Stratégie de développement durable 2007-2010	17
3.1 Activités liées au mandat de l'Agence	19
3.1.1 Renforcer la gouvernance et la prise de décision pour appuyer le développement durable	19
3.1.2 Poursuivre l'habilitation du personnel de l'Agence en matière de développement durable	20
Vitalité des collectivités	
3.1.3 Appuyer les collectivités pour qu'elles contribuent à une économie prospère et durable	21
Compétitivité des PME et des régions du Québec	
3.1.4 Contribuer à améliorer la performance des PME et des régions du Québec en matière de développement durable.....	23
3.2 Activités liées au fonctionnement de l'Agence	24
3.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des ressources ..	24
4 Système de gestion du développement durable.....	25
4.1 Planification et mise en œuvre	25
4.2 Suivi, mesure du rendement et évaluation.....	27
4.3 Reddition de comptes et communication	28
Annexe 1 Faits saillants de l'évaluation de la Stratégie de développement durable 2003-2006.....	29
Annexe 2 Faits saillants des consultations interne et externe	32
Annexe 3 Réponse de l'Agence aux constatations et aux recommandations issues des évaluations et des consultations.....	36
Annexe 4 Programmes de l'Agence	38
Annexe 5 Équipe de la Stratégie de développement durable 2007-2010.....	40

Message du ministre

C'est avec plaisir que je vous présente la quatrième Stratégie de développement durable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, laquelle couvre la période 2007-2010.

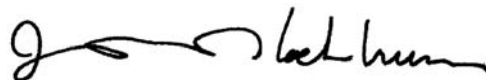
Cette stratégie s'inscrit dans la foulée de la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, principale composante du programme environnemental du nouveau gouvernement du Canada, et tient compte des priorités de ce programme, notamment la réduction de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre. De plus, l'Agence a pris en considération les observations formulées par la commissaire à l'environnement et au développement durable à l'égard de ses stratégies précédentes. Ainsi, dans cette quatrième stratégie, le développement durable devient un moyen pour l'Agence de mener à bien les orientations qu'elle s'est données pour contribuer à la vitalité des collectivités et à la compétitivité des entreprises et des régions du Québec.

L'approche de l'Agence en matière de développement durable s'insère dans les activités de développement économique des collectivités, en les invitant à réduire leur impact écologique et à participer davantage à leur développement. Cette approche incite aussi les entreprises à adopter des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement tout en étant rentables, à créer ou à adapter de nouvelles technologies, ainsi qu'à percer de nouveaux marchés.

Plus particulièrement, l'Agence concourra à appuyer les collectivités dans leur développement; à optimiser la productivité des petites et moyennes

entreprises par l'éco-efficacité et la prévention de la pollution; à favoriser des modes de conception et de production responsables; à stimuler l'innovation; à développer et à commercialiser des produits et des technologies de pointe, notamment dans les domaines des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique. L'Agence continuera aussi à promouvoir le développement durable auprès de son personnel et dans ses activités de fonctionnement.

Somme toute, je crois que la Stratégie de développement durable 2007-2010 de l'Agence contribuera aux efforts consentis à la qualité de l'environnement et au développement durable par le nouveau gouvernement du Canada tout en permettant aux collectivités et aux entreprises des régions du Québec de profiter du fort potentiel économique du développement durable pour assurer leur prospérité à long terme.



L'honorable Jean-Pierre Blackburn
Ministre du Travail et ministre de l'Agence
de développement économique du Canada
pour les régions du Québec

Sommaire

En 1995, le gouvernement du Canada a pris des mesures pour renforcer sa capacité de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable. C'est dans ce contexte que depuis décembre 1997, des ministères et des agences ont l'obligation légale de déposer au Parlement, tous les trois ans, une Stratégie de développement durable (SDD). L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec est de ce nombre et le dépôt de sa quatrième SDD témoigne de son engagement à poursuivre les efforts déployés en cette matière depuis bientôt une décennie.

Développement durable

Le développement durable correspond au développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire aux leurs. Cependant, il s'agit d'un « ...concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et tributaire, notamment, de la réalisation des objectifs suivants :

- a) l'intégration de l'environnement et de l'économie;
- b) la protection de la santé des Canadiens;
- c) la protection des écosystèmes;
- d) le respect des obligations internationales du Canada;
- e) la promotion de l'équité;
- f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation des solutions économiques en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation des solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie;
- g) la prévention de la pollution;
- h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir. »

Loi sur le vérificateur général (amendée en 1995)

S'étalant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010, le plan d'action de la quatrième SDD fait partie intégrante des orientations stratégiques de l'Agence pour les années 2006 à 2011. En faveur d'une approche de développement régional qui tient compte des considérations économique, sociale, culturelle et environnementale, ces orientations stratégiques situent les activités de développement de l'Agence dans une perspective de développement durable.

En plus de tabler sur ses avancées des dernières années et sur des consultations auprès de ses clients, de ses partenaires, de ses collaborateurs et de son personnel, l'Agence tient compte dans cette nouvelle SDD des constatations de la commissaire à l'environnement et au développement durable exprimées dans son rapport déposé en septembre 2006. C'est ainsi que dans le cours de sa quatrième SDD, l'Agence entend accorder une plus grande importance au développement durable dans son processus décisionnel, notamment par l'intégration de l'évaluation environnementale stratégique¹ dans ses mécanismes de gouvernance et par l'application d'un système de gestion du développement durable, ainsi que dans ses activités d'habilitation de son personnel afin de lui permettre de développer des compétences d'accompagnement en matière de développement durable auprès de sa clientèle.

La quatrième SDD de l'Agence s'articule autour des activités liées à son mandat et de ses activités de fonctionnement. Arrimé également à la démarche fédérale en matière de développement durable, le plan d'action de l'Agence pour 2007-2010 vise des buts communs à l'ensemble des agences et ministères fédéraux, et des buts propres à son mandat. Les tableaux présentés dans la troisième partie reflètent les engagements que l'Agence entend remplir pour chacun de ces buts au cours de sa quatrième SDD.

En somme, la quatrième SDD se résume à la logique d'intervention de l'Agence présentée à la page suivante.

¹ Voir la définition de l'évaluation environnementale stratégique au point 2.3.1.

Logique d'intervention de l'Agence

Vision					
À long terme, les PME et les régions du Québec auront accru leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable au bénéfice des citoyens.					
ACTIVITÉS LIÉES AU MANDAT					ACTIVITÉS LIÉES AU FONCTIONNEMENT
Visée					Visée
Appliquer les principes du développement durable dans ses processus décisionnels et aider les PME, les régions et les collectivités du Québec dans leurs démarches en vue d'adopter une approche de développement durable dans leurs activités					Être un citoyen institutionnel dynamique par ses pratiques écologiques exemplaires
Gouvernance		Habilitation	Vitalité des collectivités	Compétitivité des PME et des régions du Québec	Écologisation
Buts	Renforcer la gouvernance et la prise de décision pour appuyer le développement durable	Poursuivre l'habilitation du personnel en matière de développement durable	Appuyer des collectivités pour qu'elles contribuent à une économie prospère et durable	Contribuer à améliorer la performance des PME et des régions du Québec en matière de développement durable	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation des ressources
Objectifs	Assurer une meilleure prise en compte des principes du développement durable de l'élaboration des politiques à la mise en œuvre des programmes	Faciliter auprès du personnel la compréhension et l'intégration des principes du développement durable en vue de leur permettre de développer des compétences d'accompagnement auprès de la clientèle en cette matière	<p>Capital collectif Appuyer le renforcement des liens entre les membres et les institutions des collectivités dévitalisées et soutenir des actions communes de développement durable</p> <p>Développement du milieu Soutenir l'entrepreneurship vert</p> <p>Milieus attrayants Contribuer à la présence et à la création d'atouts et de conditions rehaussant la qualité de l'environnement</p>	<p>Développement des capacités des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer des activités de sensibilisation auprès des PME afin qu'elles tiennent compte des principes du développement durable dans leurs pratiques d'affaires et leurs activités. Contribuer à ce que les PME adoptent des pratiques qui tiennent compte du développement durable dans le développement et la commercialisation de leurs produits. Soutenir le développement et la commercialisation d'innovations écosympathiques ou de technologies vertes. 	Poursuivre l'écologisation des activités de fonctionnement de l'Agence
Résultats prévus	L'Agence applique les principes du développement durable dans ses processus décisionnels et dans l'accompagnement auprès de sa clientèle.		L'Agence a contribué à ce que des collectivités du Québec soient plus dynamiques et aient renforcé les conditions propres à leur vitalité de façon durable.	L'Agence a contribué à ce que des PME et des régions du Québec aient accru leur compétitivité et leur performance environnementale et aient saisi des occasions d'affaires vertes.	L'Agence est un citoyen institutionnel dynamique par ses pratiques écologiques exemplaires.

1 Profil de l'Agence

1.1 Mandat

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a le mandat de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Ce faisant, elle peut contribuer au rendement du Canada en développant une économie durable.

Par l'entremise de son administration centrale à Montréal, de son bureau de liaison à Gatineau et de ses 14 bureaux d'affaires répartis sur l'ensemble du territoire québécois, l'Agence intervient partout au Québec, auprès d'une clientèle qui réalise des projets répondant aux résultats visés par l'Agence. Cette clientèle est principalement constituée d'entreprises, particulièrement de PME, et d'organisations qui appuient les entreprises ou les collectivités dans leur développement.

Plus précisément, l'Agence suscite et appuie le développement des régions du Québec

- en accordant de l'aide financière par l'intermédiaire de ses programmes (voir annexe 4)
- en donnant des services conseils
- en offrant des activités
 - d'accompagnement auprès de PME
 - de développement auprès du milieu afin de générer et soutenir une concertation permettant le développement et la mise en œuvre de stratégies ou de projets structurants
 - de production et de valorisation des connaissances auprès des acteurs du développement
 - d'information et de promotion de ses programmes et services auprès d'une clientèle actuelle ou potentielle
- en participant à des comités interministériels qui ont des incidences en développement régional et en influençant les autres ministères pour que leurs politiques, leurs programmes et leurs initiatives aient des retombées économiques positives au Québec.

1.2 Orientations stratégiques 2006-2011

En matière de développement économique, l'Agence nourrit la vision qu'à long terme, les petites et moyennes entreprises et les collectivités du Québec auront accru leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable.

C'est ainsi qu'au cours des prochaines années, l'Agence entend contribuer à la prospérité et à l'amélioration durable de la qualité et du niveau de vie des citoyens. Pour ce faire, elle compte dynamiser les régions du Québec en axant ses interventions et ses investissements sur deux cibles stratégiques : la vitalité des collectivités et la compétitivité des PME et des régions.

Vitalité des collectivités

En ce qui a trait à la vitalité des collectivités, étroitement liée à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'Agence compte privilégier les objectifs stratégiques suivants :

- développer le capital collectif
- développer le milieu (entrepreneurship et petites entreprises au rayonnement local)
- développer des milieux attrayants (rayonnement touristique et capital attractif).

Compétitivité des PME et des régions du Québec

Relativement à la compétitivité des PME et des régions du Québec, étroitement liée au niveau de vie des citoyens et des collectivités, l'Agence entend réaliser les objectifs stratégiques suivants :

- développer les capacités stratégiques des entreprises
- développer des entreprises stratégiques
- développer et consolider des pôles à rayonnement régional et international
- faire la promotion internationale des régions.

Pour mener à bien ces orientations stratégiques, l'Agence a adopté une approche empreinte de pratiques soucieuses du développement durable. Principalement, cette approche

- prend en compte des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale, et ce, dès la conception de ses plans, de ses politiques et de ses programmes
- établit des stratégies territoriales en fonction d'enjeux socioéconomiques similaires
- mise sur la coopération et la collaboration avec des partenaires fédéraux, le gouvernement du Québec et les collectivités du Québec
- suscite la participation des intervenants concernés.

2 Principes, visées et approches de la SDD 2007-2010

Activités de l'Agence en matière de développement durable

Les activités de développement économique de l'Agence concernent la vitalité des collectivités et la compétitivité des PME et des régions du Québec, et s'inscrivent dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie et du niveau de vie des citoyens ainsi que de préservation de l'environnement. À long terme, les régions et les collectivités du Québec auront accru leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable.

Échelonné sur trois ans, le plan d'action de la quatrième SDD de l'Agence concourt à concrétiser sa vision à long terme en matière de développement économique.

En plus de bâtir sur l'expérience acquise et les avancées réalisées au cours des trois stratégies de développement durable précédentes, l'Agence s'est également assurée que les buts, les objectifs, les engagements et les résultats escomptés de sa quatrième SDD soient alignés sur ses orientations stratégiques pour les années 2006-2011.

2.1 Principes

Pour atteindre des résultats probants, l'Agence compte se guider sur les principes suivants :

- les mécanismes de gouvernance et les activités de fonctionnement de l'Agence doivent tenir compte des dimensions du développement durable
- l'amélioration de la qualité de vie et du niveau de vie des collectivités doit se faire dans un souci de préservation du milieu naturel et de conservation des ressources
- les collectivités doivent participer à leur développement
- en adoptant de bonnes pratiques environnementales, les entreprises optimisent la gestion des matières premières, de l'énergie et des rejets, et peuvent ainsi améliorer leur productivité
- les entreprises et les collectivités des régions du Québec doivent être à même de saisir des occasions d'affaires vertes.

2.2 Visées

La quatrième SDD de l'Agence s'articule autour des activités liées à son mandat et à celles liées à son fonctionnement, et concourt à intégrer le développement durable tant dans ses politiques et ses programmes que dans ses pratiques d'affaires. Plus particulièrement, les visées de l'Agence au regard de cette quatrième SDD se résument ainsi :

- Au chapitre des activités liées à la réalisation de son mandat, l'Agence compte appliquer les principes du développement durable dans ses processus décisionnels et aider les PME, les régions et les collectivités du Québec dans leurs démarches en vue d'adopter une approche de développement durable dans leurs activités.
- Dans le cadre des activités liées à son fonctionnement, l'Agence entend être un citoyen institutionnel dynamique par ses pratiques écologiques exemplaires.

2.3 Approche - activités liées au mandat de l'Agence

Dans sa SDD 2007-2010, l'Agence souhaite bien ancrer ses activités dans une perspective de développement durable.

L'évaluation de la SDD 2003-2006, dont un résumé est présenté dans l'annexe 1, a permis de constater que le concept du développement durable est de plus en plus assimilé au sein de l'Agence. L'évaluation a aussi démontré que sans être uniforme, la notion de développement durable est plutôt bien intégrée dans l'approche de développement régional des bureaux d'affaires, surtout dans les régions périphériques, où le développement durable est en voie de devenir un outil de développement économique pour ces régions.

Cependant, pour mieux prendre en compte le développement durable dans la réalisation de son mandat, l'Agence remplira des engagements en matière de **gouvernance** et d'**habilitation du personnel**.

L'évaluation de la troisième SDD a également donné l'occasion d'observer que bon nombre de projets financés par l'Agence ont été réalisés dans l'esprit du développement durable. Tous ces projets, qu'ils soient de sensibilisation des PME à des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, de productivité par l'éco-efficacité ou par la prévention de la pollution, ou de développement et de commercialisation de technologies vertes, ont démontré que le développement durable est rentable non seulement pour les entreprises, mais également pour les collectivités.

Dans sa quatrième SDD, l'Agence entend continuer à contribuer à des activités qui donnent des résultats concrets, tant auprès des PME que des régions du Québec, et ce, en tenant compte de ses deux cibles stratégiques, la **vitalité des collectivités** et la **compétitivité des PME et des régions du Québec**.

2.3.1 Gouvernance

En vue de renforcer la gouvernance et la prise de décision, l'Agence veut assurer une meilleure prise en compte des principes du développement durable dès l'élaboration de ses politiques, et ce, jusqu'à la mise en œuvre de ses programmes. C'est ainsi qu'au cours de sa quatrième SDD, elle entend :

- *S'appuyer sur l'évaluation environnementale stratégique (EES)*
Parmi ses mécanismes de gouvernance, l'Agence applique déjà, lorsque requis, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Elle veille ainsi à ce que les projets qu'elle finance n'entraînent pas d'effets environnementaux négatifs importants. Dans sa quatrième SDD, l'Agence souhaite bonifier son processus décisionnel pour appuyer davantage le développement durable. C'est ainsi qu'elle compte dorénavant procéder de manière systématique à une évaluation environnementale stratégique dès la conception de ses politiques, de ses plans et de ses programmes ainsi que dans l'élaboration de ses mémoires au Cabinet et de ses présentations au Conseil du Trésor. Ce faisant, l'Agence s'assurera de

prendre en tout temps des décisions éclairées selon des considérations tant environnementales qu'économiques et sociales.

Évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche qui vise à intégrer les facteurs environnementaux dès l'élaboration des plans, des politiques et des programmes et qui permet le traitement précoce des considérations environnementales dans le processus de prise de décision, et ce, au même titre que les considérations économiques et sociales.

- *Instaurer un mécanisme formel de suivi et de rétroaction*
Pour renforcer la prise de décision, l'Agence a mis en place un système de gestion du développement durable. Relevant du comité de gestion ministérielle, ce système propose un mécanisme formel de suivi des engagements de la quatrième SDD et de rétroaction auprès de la haute gestion.

- *Intégrer le développement durable dans ses plans d'affaires*
Pour faciliter la reddition de comptes et s'assurer que les projets qu'elle appuie sont réalisés dans l'esprit du développement durable, l'Agence intègre les engagements de la quatrième SDD dans ses plans d'affaires.
- *Miser davantage sur ses partenaires*
Pour l'accompagner dans l'analyse de certains projets ou dans la mise en œuvre d'initiatives en développement durable qu'elle ne pourrait mener à bien seule, l'Agence compte sur la collaboration
 - d'autres ministères fédéraux
 - d'organismes voués au développement durable
 - d'organismes régionaux
 - de l'industrie environnementale.

Ainsi, elle s'assure d'avoir recours à des expertises spécialisées, notamment en sciences de l'environnement et en innovation. Au cours de cette quatrième SDD, l'Agence compte poursuivre et tirer davantage profit de l'expertise de ses partenaires.

2.3.2 Habilitation du personnel

En matière d'habilitation, l'Agence entend tenir compte des commentaires de la commissaire à l'environnement et au développement durable suggérant de mieux habilitier son personnel pour offrir des conseils à la clientèle en matière de développement durable.

Dans le but de développer chez son personnel, plus particulièrement chez les gestionnaires et les conseillers œuvrant auprès de la clientèle, des compétences d'accompagnement qui tiennent compte du développement durable, l'Agence verra à faciliter la compréhension et l'intégration des principes du développement durable dans ses activités. C'est ainsi qu'elle prévoit développer les outils nécessaires à la prestation de conseils en matière de développement durable, offrir des activités de formation et de sensibilisation sur

le développement durable, et donner de l'information en matière de développement durable sur une base continue, notamment par le biais de son site intranet ou d'articles dans son journal interne.

Au terme de sa quatrième SDD, l'Agence appliquera les principes du développement durable dans ses processus décisionnels et dans l'accompagnement auprès de sa clientèle.

2.3.3 Vitalité des collectivités

La qualité de vie des collectivités est le reflet du bien-être de leurs citoyens, de la force de leur économie et de la qualité de leur environnement. C'est pour cela que, dans sa quatrième SDD, l'Agence désire appuyer les collectivités afin qu'elles contribuent à une économie prospère et durable. Pour ce faire, elle entend :

- Appuyer le renforcement des liens entre les membres et les institutions des collectivités dévitalisées et soutenir des actions communes de développement durable en contribuant à des activités de mobilisation et de planification (comme des tables de concertation ou des plans de diversification) ou à des initiatives qui tiennent compte du développement durable.
- Soutenir l'entrepreneuriat vert en appuyant les entrepreneurs dans la réalisation d'études, d'analyses économiques ou de plans d'affaires. Elle compte aussi contribuer à encourager les PME à adopter des pratiques de développement durable dans leurs activités. Pour ce faire, elle continuera d'appuyer des initiatives qui ont fait leurs preuves, comme les Enviroclubs et les initiatives de synergie des sous-produits (voir les encadrés ci-après), et de soutenir en collaboration avec ses partenaires la mise sur pied de propositions similaires.
- Contribuer à la présence et à la création d'atouts et de conditions rehaussant la qualité de l'environnement qui seraient susceptibles d'attirer des touristes, des individus qualifiés et des activités économiques locales.

En définitive, en matière de vitalité des collectivités, l'Agence aura contribué à ce que les collectivités du Québec soient plus dynamiques et aient renforcé les conditions propres à leur vitalité de façon durable.

Enviroclubs

Un Enviroclub regroupe de 12 à 15 entreprises d'une même région ou d'un même secteur pour les aider à accroître leur rentabilité et leur compétitivité par la performance environnementale.

Chaque Enviroclub donne l'occasion aux entreprises de réaliser un projet concret de prévention de la pollution. Ces projets permettent d'économiser sur les coûts de production tout en réduisant les émissions de polluants ou l'utilisation d'énergie et de matières premières. Pour soutenir cette expérience pratique, les représentants des entreprises participent à quatre journées d'ateliers thématiques où ils font l'acquisition de nouvelles habiletés et compétences en matière de gestion environnementale et apprennent à établir, à mesurer et à communiquer leur performance environnementale.

De 2000 à 2005, quatorze Enviroclubs ont permis à 168 entreprises de faire collectivement des économies récurrentes de 10,5 millions de dollars par année tout en réduisant annuellement :

leur consommation

- en produits pétroliers, représentant plus de 4 000 barils de pétrole
- en propane, remplissant 85 500 bonbonnes pour le barbecue
- en gaz naturel, assez pour chauffer 1 350 maisons de taille moyenne
- en eau, représentant la consommation de 8 000 personnes
- en bois, l'équivalent de 6 210 cordes de bois

et leurs rejets

- de gaz à effet de serre, l'équivalent des émissions de 6 217 voitures
- de déchets dangereux, remplissant 58 bennes à ordures
- de quelque 500 tonnes de substances chimiques, dont plusieurs toxiques.

Le Centre québécois de développement durable et Enviro-Accès réalisent des Enviroclubs dans plusieurs régions du Québec.

Synergie des sous-produits

La synergie des sous-produits est basée sur le concept d'écologie industrielle et consiste en un échange de matériaux, d'énergie ou de services entre deux ou plusieurs entreprises afin d'améliorer leur compétitivité et réduire l'impact environnemental lié à leurs activités. En d'autres mots, le résidu de l'un devient un intrant pour l'autre. Elle permet également à des entreprises à vocation et de nature différentes de créer de nouveaux liens d'affaires.

Le programme de synergie des sous-produits est une initiative du Centre québécois de développement durable qui a pour but d'établir un réseau d'entreprises où sont échangés des sous-produits. Un projet pilote a eu lieu au Saguenay — Lac-Saint-Jean et l'initiative est en cours dans le Bas-Saint-Laurent.

2.3.4 Compétitivité des PME et des régions du Québec

La recherche de la compétitivité doit se réaliser en harmonie avec le milieu et l'environnement, notamment en faisant une utilisation judicieuse des matières premières et de l'énergie tout en réduisant le gaspillage, à l'origine des rejets nocifs. En adoptant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, les entreprises peuvent faire des économies ou trouver de nouvelles possibilités d'affaires et de marchés procurant des avantages comparatifs.

C'est ainsi qu'en matière de compétitivité, l'Agence aidera les PME à développer leurs capacités stratégiques, notamment de gestion, d'innovation et d'adoption de technologies de pointe, selon les principes du développement durable. Pour ce faire, elle entend :

- Appuyer des activités de sensibilisation auprès des PME, afin qu'elles tiennent compte des principes du développement durable dans

leurs pratiques d'affaires et leurs activités, en contribuant à la mise sur pied d'Enviroclubs et en favorisant la synergie de sous-produits.

- Contribuer à ce que les PME adoptent des pratiques qui tiennent compte du développement durable dans le développement et la commercialisation de leurs produits en encourageant des démarches d'écoconception qui tiennent compte du cycle de vie des produits.
- Soutenir le développement et la commercialisation d'innovations écosympathiques² et de technologies vertes qui permettront aux entreprises d'avoir un avantage compétitif face à la concurrence.

Ultimement, l'Agence aura contribué à ce que les PME et les régions du Québec aient accru leur compétitivité et leur performance environnementale et aient saisi des occasions d'affaires vertes.

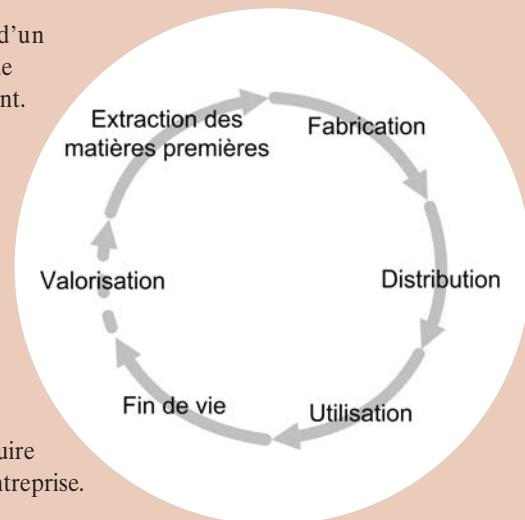
Écoconception et cycle de vie

Les décisions prises lors de la conception d'un produit, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service, influencent une grande partie des coûts de fabrication et déterminent la majorité des impacts sur l'environnement.

L'écoconception est une démarche qui prend en compte des critères environnementaux dès les premières étapes de la conception d'un produit. Ces critères concernent généralement l'ensemble des phases du cycle de vie du produit, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières, en passant par la fabrication, la distribution et l'utilisation, jusqu'à sa valorisation ou son élimination en fin de vie. Cette démarche permet de réduire à la source les impacts sur l'environnement.

L'écoconception permet de se différencier de la concurrence, de développer de nouveaux marchés, de stimuler l'innovation, de réduire les coûts de fabrication et de logistique et d'améliorer l'image de l'entreprise.

L'Institut de développement de produits a développé un « outil diagnostic d'écoconception », où l'entreprise obtient une évaluation des enjeux de son organisation, une analyse qualitative tout au long du cycle de vie d'un de ses produits et des pistes d'amélioration.



² Écosympathiques : écologiquement préférables, c'est-à-dire qui ont un moindre impact sur l'environnement, par exemple les produits de nettoyage sans phosphate.

2.4 Approche - activités liées au fonctionnement de l'Agence

2.4.1 Écologisation

En matière d'écologisation, des actions concrètes ont été réalisées au sein de l'Agence au cours des dernières années, notamment en ce qui a trait à la récupération multiproduits, à l'impression recto verso et à l'écologisation de son parc automobile.

Dans sa quatrième SDD, elle continuera à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation des ressources. C'est ainsi qu'elle compte :

- poursuivre ses activités de récupération multiproduits, lorsque possible
- renforcer le rendement environnemental de son parc automobile
- élaborer une politique ministérielle en matière de déplacements d'affaires
- favoriser toute autre pratique d'écologisation des bureaux, comme les achats verts, la consommation responsable du papier, la réutilisation des ressources et l'économie d'énergie.

Au terme de sa quatrième SDD, l'Agence sera un citoyen institutionnel dynamique par ses pratiques écologiques exemplaires.

3 Plan d'action de la SDD 2007-2010

Les engagements formulés dans le plan d'action 2007-2010 font partie intégrante des activités de l'Agence. C'est pourquoi certains engagements énoncés dans les activités liées au mandat de l'Agence sont présentés en fonction des deux cibles que l'Agence s'est fixées dans ses orientations stratégiques 2006-2011, soit la vitalité des collectivités et la compétitivité des PME et des régions du Québec, ainsi que selon des objectifs propres à chacune de ces cibles.

Bon nombre des résultats prévus dans ce plan d'action sont subordonnés aux activités d'habilitation du personnel de l'Agence, plus particulièrement au développement des outils nécessaires à la prestation de conseils en matière de développement durable. C'est ainsi qu'en ce qui a trait à la mesure du rendement de sa quatrième SDD, l'Agence s'est concentrée, dans un premier temps, à définir les méthodes qualitatives ou quantitatives pour mesurer ses résultats. En cours de réalisation de son plan d'action et selon l'état d'avancement de ses engagements, elle verra, dans un deuxième temps, à préciser ses cibles et les résultats prévus, lesquels seront considérés au moment de l'évaluation de la stratégie en 2010.

Enfin, la quatrième SDD de l'Agence s'inscrit aussi dans l'atteinte de buts fédéraux communs de développement durable.

Lien avec les buts fédéraux

« Pour la quatrième série de stratégies de développement durable, le gouvernement fédéral a ciblé six buts en matière de développement durable. Ces buts touchent l'air pur, l'eau propre, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement et l'utilisation durables des ressources naturelles, les collectivités durables et la gouvernance pour le développement durable. Ils intègrent et complètent les objectifs établis en matière d'écologisation des opérations gouvernementales. En décrivant comment les activités des ministères appuient les buts et objectifs plus larges du fédéral pour le développement durable, les Canadiens obtiendront un meilleur aperçu du travail du gouvernement en vue d'assurer des améliorations dans la qualité de vie de ses citoyens. En même temps, une coordination améliorée renforcera l'obligation de rendre compte, elle dirigera le rendement à l'échelle du gouvernement et elle concentrera et stimulera les activités dans certains domaines clés. »

L'Agence a déterminé un certain nombre d'engagements, liés à la réalisation de son mandat, qui contribuent à atteindre les buts de développement durable du gouvernement fédéral. Dans les tableaux ci-après, ces engagements sont suivis d'un ou de plusieurs chiffres romains. Ces chiffres correspondent aux buts de développement durable du gouvernement fédéral comme suit :

- I : Eau propre
- II : Air pur
- III : Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- IV : Collectivités durables
- V : Développement et utilisation durables des ressources naturelles
- VI : Gouvernance pour le développement durable.

« De plus amples renseignements sur les buts de développement durable fédéraux et sur le travail d'écologisation des opérations gouvernementales sont disponibles à l'adresse suivante : www.sdinfo.gc.ca. »

Coordination de la quatrième série des stratégies ministérielles de développement durable (juin 2006).

3.1 Activités liées au mandat de l'Agence

3.1.1 Renforcer la gouvernance et la prise de décision pour appuyer le développement durable

But : renforcer la gouvernance et la prise de décision pour appuyer le développement durable		
Objectif : les principes du développement durable sont pris en compte, de l'élaboration des politiques à la mise en œuvre des programmes.		
Résultats prévus	Engagements ministériels	Mesures du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Les engagements de la SDD sont intégrés aux processus décisionnels dès la planification. 	<ul style="list-style-type: none"> À compter du 1^{er} avril 2007, appliquer le processus de l'EES dès la conception des plans, des politiques et des programmes de l'Agence (VI) 	<p>Au 31 mars 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> les processus de l'EES par rapport aux plans, politiques ou programmes de l'Agence sont compilés.
	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des engagements de l'Agence en matière de développement durable dans son programme de recherche (VI) 	<p>Au 31 mars 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> une revue et une analyse des plans de recherche pour déterminer les éléments de développement durable sont faites.
	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les engagements de l'Agence en matière de développement durable dans ses plans territoriaux et ses plans d'affaires des bureaux d'affaires (VI) 	<p>Annuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> une revue des engagements ministériels contenus dans les plans est faite.
<ul style="list-style-type: none"> Des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces intègrent le développement durable au processus décisionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un mécanisme formel de suivi des engagements de la SDD et de rétroaction auprès de la haute gestion (VI) 	<p>Annuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> un plan annuel de suivi des engagements de la quatrième SDD est soumis à la haute gestion le plan de suivi est approuvé par la haute gestion l'avancement des résultats est présenté à la haute gestion pour orientation ou prise de décision la haute gestion a pris des décisions relatives à l'avancement des résultats.
	<ul style="list-style-type: none"> Miser davantage sur l'expertise de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux 	<p>Annuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> les rapports d'activités et de résultats des ententes sont compilés une enquête est menée auprès de conseillers et de partenaires sur la compréhension et l'utilisation par les conseillers de l'expertise des partenaires de l'Agence dans leurs dossiers (ou auprès des collectivités lorsque pertinent) la liste des comités interministériels auxquels l'Agence participe est dressée.

3.1.2 Poursuivre l'habilitation du personnel de l'Agence en matière de développement durable

But : poursuivre l'habilitation du personnel de l'Agence en matière de développement durable		
Objectif : la compréhension et l'intégration des principes du développement durable sont facilitées auprès du personnel de l'Agence en vue de leur permettre de développer des compétences d'accompagnement auprès de la clientèle en cette matière.		
Résultats prévus	Engagements ministériels	Mesures du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Un outil diagnostique du développement durable est mis en œuvre dans les bureaux d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer, tester et mettre en œuvre dans les bureaux d'affaires un outil diagnostique du développement durable 	<p>Au 31 mars 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> l'outil diagnostique est mis en œuvre dans les bureaux d'affaires.
<ul style="list-style-type: none"> Les gestionnaires et le personnel de l'Agence œuvrant auprès de la clientèle ont une compréhension commune du concept de développement durable, ils sont sensibilisés aux engagements formulés dans la quatrième SDD de l'Agence et ils ont pris connaissance des protocoles d'entente avec les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et donner de la formation aux gestionnaires et au personnel œuvrant auprès de la clientèle sur le développement durable, sur les engagements contenus dans la quatrième SDD de l'Agence et sur les protocoles d'entente avec les partenaires 	<p>Annuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> la participation aux séances de formation est compilée une enquête de satisfaction est menée sur la pertinence de la formation. <p>Au 31 mars 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> une enquête est menée auprès des gestionnaires et des conseillers sur les progrès de la compréhension commune, de la sensibilisation sur les engagements de la SDD et sur la connaissance des protocoles d'entente.
<ul style="list-style-type: none"> De l'information sur le développement durable est accessible au sein de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger et diffuser de l'information sur le développement durable dans l'intranet ou dans le journal interne de l'Agence 	<p>Annuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> les articles publiés dans le journal interne de l'Agence sont compilés la liste des protocoles d'entente et des documents sur le développement durable, publiés dans l'intranet, est dressée l'achalandage des documents accessibles dans l'intranet est compilé.

VITALITÉ DES COLLECTIVITÉS

3.1.3 Appuyer les collectivités pour qu'elles contribuent à une économie prospère et durable

But : appuyer les collectivités pour qu'elles contribuent à une économie prospère et durable.		
Objectif : capital collectif – les liens entre les membres et les institutions des collectivités dévitalisées sont renforcés et des actions communes de développement durable sont soutenues.		
Résultats prévus	Engagements ministériels	Mesures du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Des collectivités sont sensibilisées et mobilisées, et elles ont élaboré une vision ainsi que des plans de développement et de diversification qui tiennent compte des principes du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Par le biais d'organismes du milieu, contribuer à sensibiliser et à mobiliser des collectivités, et appuyer l'élaboration de plans de développement et de diversification qui tiennent compte du développement durable (IV) 	<p>Au 31 mars 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre de collectivités sensibilisées est compilé à partir du système de gestion de l'Agence une étude de cas est réalisée afin de mieux cerner les impacts des activités de sensibilisation le nombre de plans de développement et de diversification est compilé à partir du système de gestion de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Des initiatives et des projets de développement durable sont réalisés dans les collectivités. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la mise en œuvre d'initiatives ou de projets de développement durable (IV) 	<p>Au 31 mars 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'initiatives et de projets réalisés est compilé à partir du système de gestion de l'Agence une étude de cas est réalisée pour mieux cerner les impacts des initiatives ou des projets sur le développement des collectivités.

(suite à la page 22)

3.1.3 Appuyer les collectivités pour qu'elles contribuent à une économie prospère et durable (suite)

Objectif : développement du milieu – l'entrepreneurship vert est soutenu.		
Résultat prévu	Engagements ministériels	Mesures du rendement
<ul style="list-style-type: none"> L'entrepreneurship vert est soutenu. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à des activités de soutien de l'entrepreneurship vert (analyses économiques, plans d'affaires, etc.) 	Au 31 mars 2010 <ul style="list-style-type: none"> le nombre de démarrage d'entreprises dans les secteurs verts est compilé à partir du système de gestion de l'Agence le nombre d'entreprises soutenues (développement, consolidation, etc.) est compilé à partir du système de gestion de l'Agence.
	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à des projets de prévention de la pollution et d'éco-efficacité énergétique, dont des Enviroclubs (II, III, V) 	Au 31 mars 2010, les collaborateurs fournissent <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'Enviroclubs mis sur pied le nombre d'entreprises participant aux Enviroclubs la réduction des coûts de production la réduction d'émissions de GES par les Enviroclubs et autres projets la réduction de déchets solides et de déchets dangereux la réduction de la consommation d'eau, de combustibles fossiles et de bois. Au 31 mars 2010 <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'autres projets de prévention de la pollution et d'éco-efficacité énergétique est compilé à partir du système de gestion de l'Agence.
	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la synergie des sous-produits (II, III, V) 	Au 31 mars 2010, les collaborateurs fournissent <ul style="list-style-type: none"> le nombre de synergies réalisées la quantité de sous-produits réutilisés.
Objectif : milieux attrayants – des atouts et des conditions rehaussant la qualité de l'environnement sont présents.		
Résultats prévus	Engagements ministériels	Mesures du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Des collectivités bénéficient de projets de tourisme qui tiennent compte du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à des projets de tourisme tenant compte du développement durable (IV) 	Au 31 mars 2010 <ul style="list-style-type: none"> le nombre de projets d'amélioration de l'offre touristique qui tiennent compte du développement durable est compilé à partir du système de gestion de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Des collectivités bénéficient d'infrastructures viables et améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à des projets d'infrastructure³ pour l'eau potable, les eaux usées ou le soutien au développement local ou régional par le biais de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructure (I, IV) 	Au 31 mars 2010 <ul style="list-style-type: none"> le nombre de projets financés par l'Entente est compilé et fourni par type de projets (eau potable, eaux usées, soutien au développement local ou régional) à partir du Système partagé de la gestion de l'information sur les infrastructures le nombre de personnes bénéficiaires par projet est compilé à partir du Système partagé de la gestion de l'information sur les infrastructures.

³ L'Agence administre l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructure au Québec et le Québec en est le maître d'œuvre. Cependant, le choix des projets financés est tributaire du Québec.

COMPÉTITIVITÉ DES PME ET DES RÉGIONS DU QUÉBEC

3.1.4 Contribuer à améliorer la performance des PME et des régions du Québec en matière de développement durable

But : contribuer à améliorer la performance des PME et des régions du Québec en matière de développement durable		
Objectif : développement des capacités des entreprises — les PME tiennent compte des principes du développement durable dans leurs pratiques d'affaires et leurs activités.		
Résultat prévu	Engagements ministériels	Mesures du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises disposent de meilleures capacités stratégiques pour saisir les occasions d'affaires vertes et sont plus performantes sur le plan environnemental. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la mise sur pied d'Enviroclubs (II, III, V) 	<p>Au 31 mars 2010, les collaborateurs fournissent</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'Enviroclubs mis sur pied le nombre d'entreprises participant aux Enviroclubs la réduction d'émissions de GES par les Enviroclubs et autres projets la réduction de déchets solides et de déchets dangereux la réduction de la consommation d'eau, de combustibles fossiles et de bois.
	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la synergie des sous-produits (II, III, V) 	<p>Au 31 mars 2010, les collaborateurs fournissent</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre de synergies réalisées.
Objectif : développement des capacités des entreprises — les PME adoptent des pratiques qui tiennent compte du développement durable dans le développement et la commercialisation de leurs produits.		
Résultat prévu	Engagement ministériel	Mesure du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises sont engagées dans une démarche d'amélioration des capacités stratégiques selon les principes du développement durable et du rendement énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer auprès des PME une démarche d'écoconception (II, III, V) 	<p>Au 31 mars 2010, les collaborateurs fournissent</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre de diagnostics d'écoconception de produits existants réalisés.
Objectif : développement des capacités des entreprises — le développement et la commercialisation d'innovations écosympathiques ou de technologies vertes sont soutenues.		
Résultat prévu	Engagement ministériel	Mesure du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Des produits et des services écosympathiques ainsi que des technologies environnementales issus de la R-D sont commercialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir des projets de développement et de commercialisation de produits écosympathiques ainsi que des technologies environnementales (II, III, V) 	<p>Au 31 mars 2010, les collaborateurs fournissent</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre de produits, services et technologies environnementales commercialisés.

3.2 Activités liées au fonctionnement de l'Agence

3.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des ressources

But : réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des ressources		
Objectif : l'écologisation des activités de fonctionnement de l'Agence se poursuit.		
Résultats prévus	Engagements ministériels	Mesures du rendement
<ul style="list-style-type: none"> Le rendement environnemental du parc automobile de l'Agence est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel par rapport aux niveaux de 2002-2003 (II, III) 	Annuellement <ul style="list-style-type: none"> les émissions de GES sont estimées selon les rapports annuels de consommation de carburant (provenant du fournisseur de services automobiles) et le kilométrage parcouru (provenant des bureaux d'affaires).
	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque requis, remplacer les véhicules actuels par des véhicules à faible consommation (II, III) 	Annuellement <ul style="list-style-type: none"> le nombre de véhicules remplacés par des véhicules à faible consommation est compilé.
<ul style="list-style-type: none"> Le personnel de l'Agence utilise des moyens écologiques pour ses déplacements d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une politique ministérielle sur les déplacements d'affaires (II, III) 	Au 1 ^{er} avril 2008 <ul style="list-style-type: none"> une politique sur les déplacements d'affaires est en vigueur.
	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser prioritairement l'utilisation des transports en commun (autobus, train ou covoiturage) pour les voyages d'affaires (II, III) 	Annuellement <ul style="list-style-type: none"> les ratios « transport en commun » / « transport total » et les ratios « voitures personnelles » / « transport total » sont compilés.
<ul style="list-style-type: none"> Les gestionnaires du matériel et les employés chargés des achats sont sensibilisés aux achats écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Inviter les gestionnaires du matériel et les employés chargés des achats à participer à une formation sur les achats écologiques (II, III, V) 	Au 31 mars 2010 <ul style="list-style-type: none"> le nombre de gestionnaires du matériel et d'employés chargés des achats qui ont suivi la formation est compilé tout le papier acheté est du papier recyclé.
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une politique ministérielle sur les achats écologiques (II, III, V) 	Au 1 ^{er} avril 2008 <ul style="list-style-type: none"> une politique sur les achats écologiques est en vigueur.
<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques écologiques des activités de fonctionnement de l'Agence sont connues du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger et publier des articles ou des feuillets d'information sur les pratiques écologiques de l'Agence, notamment le programme de récupération et de recyclage de multiproduits (papier, carton, verre, plastique et métal) (II, III, V) 	Annuellement <ul style="list-style-type: none"> les articles diffusés dans le journal interne de l'Agence sont compilés les feuillets diffusés dans l'intranet sont compilés l'achalandage des feuillets dans l'intranet est compilé.

4 Système de gestion du développement durable

La Stratégie de développement durable 2007-2010 de l'Agence relève de la présidente, secondée par le comité de gestion ministérielle composé des membres de la haute direction. La gestion du développement durable est le fruit d'une responsabilité partagée entre différentes directions générales.

4.1 Planification et mise en œuvre

Comité de gestion ministérielle

Tous les membres du comité de gestion ministérielle contribuent à la planification et à la mise en œuvre de la quatrième SDD en prenant les décisions appropriées. Ils jouent un rôle actif à l'occasion des échanges qui entourent le cycle de planification annuelle des activités de l'Agence et des présentations qui leur sont faites périodiquement dans le cadre de l'élaboration des rapports sur les plans et les priorités, des rapports sur le rendement et des stratégies de développement durable, ainsi que lors de présentations sur les rapports d'évaluation de ces stratégies.

Annuellement, le comité de gestion ministérielle veille à ce que les engagements de la quatrième SDD soient intégrés dans les plans d'affaires de l'Agence et y alloue les ressources humaines et financières nécessaires.

Comité de développement durable

Le comité de développement durable seconde le comité de gestion ministérielle et il est composé de membres provenant de bureaux d'affaires et des différentes directions générales de l'Agence. Le comité participe à l'élaboration des stratégies de développement durable, et ses membres en font la promotion dans leurs milieux respectifs et contribuent à leur mise en œuvre.

Direction générale des politiques et des programmes

Cette direction générale est responsable de la conception de la quatrième SDD, laquelle est élaborée en collaboration avec la Direction générale du rendement ministériel et le Secteur des opérations, ainsi qu'avec la participation du comité de développement durable et du comité de gestion ministérielle. Elle doit intégrer les engagements de la SDD, ainsi que ceux qui tiennent compte des buts fédéraux, dans les politiques et les programmes de l'Agence. Ainsi, elle est mandatée pour intégrer un processus systématique d'évaluation environnementale stratégique dès la conception des plans, des politiques et des programmes de l'Agence, et pour développer les outils nécessaires à la prestation de conseils en matière de développement durable.

Secteur des opérations

Le Secteur des opérations, qui comprend, entre autres, la Direction générale du développement d'affaires et des infrastructures et les 14 bureaux d'affaires de l'Agence, contribue activement à la mise en œuvre de la SDD. Dans le cas de cette direction générale et de plusieurs de ces bureaux d'affaires, les engagements de l'Agence en matière de développement durable sont inclus dans leurs plans d'affaires.

Dans la mise en œuvre de la quatrième SDD, ce secteur remplit les engagements relatifs à l'habilitation du personnel de l'Agence en matière de formation; il gère les ententes de collaboration entre l'Agence et ses partenaires; il représente l'Agence auprès du Groupe interministériel fédéral sur le développement durable (qui relève du Conseil fédéral du Québec) et de ses tables sectorielles.

En outre, ce secteur est responsable de procéder, au besoin, à l'évaluation environnementale des projets déposés auprès de l'Agence dans le cadre de demandes de financement. Ce processus d'évaluation environnementale, exigé en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, constitue un outil de planification privilégié, car il fournit à l'Agence l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées sur les projets qui lui sont soumis.

Dans l'accomplissement des engagements de cette quatrième SDD, le Secteur des opérations compte aussi sur ses partenariats interministériels et non gouvernementaux qui contribuent à offrir à la clientèle de l'Agence une expertise scientifique et technique de pointe.

Finalement, ce secteur consigne l'information sur les projets qui tiennent compte du développement durable dans son système de gestion des subventions et des contributions.

Direction générale des affaires gouvernementales

Cette direction générale travaille en étroite collaboration avec les bureaux d'affaires pour faire le lien entre les engagements fédéraux et l'émergence de nouveaux marchés dans des filières industrielles vertes. Elle joue également un rôle de liaison en matière de développement durable auprès des autres ministères fédéraux, notamment dans la recherche de fonds fédéraux de développement durable qui pourraient appuyer la clientèle de l'Agence, entre autres, dans le développement de technologies vertes.

Direction générale des services corporatifs

Cette direction générale est responsable de la mise en œuvre des initiatives visant l'écologisation des activités de fonctionnement de l'Agence ainsi que de la promotion des bonnes pratiques environnementales.

Cette direction générale participe également aux réunions de la Table interministérielle sur l'écologisation (mise sur pied par le Groupe interministériel fédéral sur le développement durable) afin de tenir l'Agence informée des activités et des nouveautés en matière de gestion des questions environnementales à l'échelle fédérale, et de contribuer à la réalisation de projets de sensibilisation et de formation destinés aux employés fédéraux de la région du Québec.

Direction générale des communications

Cette direction générale veille à communiquer au personnel de l'Agence toute information ou activité pertinente portant sur le développement durable, que ce soit par l'intermédiaire de son journal interne ou de feuillets qui synthétisent les rapports sur les plans et les priorités, les rapports sur le rendement ou les stratégies de développement durable de l'Agence.

Elle voit également aux activités entourant les annonces des projets de développement durable appuyés par l'Agence et elle est responsable de publier dans Internet les communiqués, les rapports et les différentes éditions des stratégies de développement durable. Finalement, cette direction générale appuie les activités de sensibilisation en matière de bonnes pratiques environnementales auprès de tout le personnel de l'Agence.

4.2 Suivi, mesure du rendement et évaluation

Direction générale du rendement ministériel

La Direction générale du rendement ministériel, par l'intermédiaire de la Direction de la planification intégrée, s'assure que les engagements que l'Agence a pris dans sa quatrième SDD sont intégrés dans les différents plans d'affaires; elle veille au suivi des engagements auprès des entités concernées; elle fait rapport annuellement au comité de gestion ministérielle de l'état d'avancement des résultats.

Cette direction générale est également responsable de la production des rapports d'évaluation des stratégies de développement durable à l'intention de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

4.3 Reddition de comptes et communication

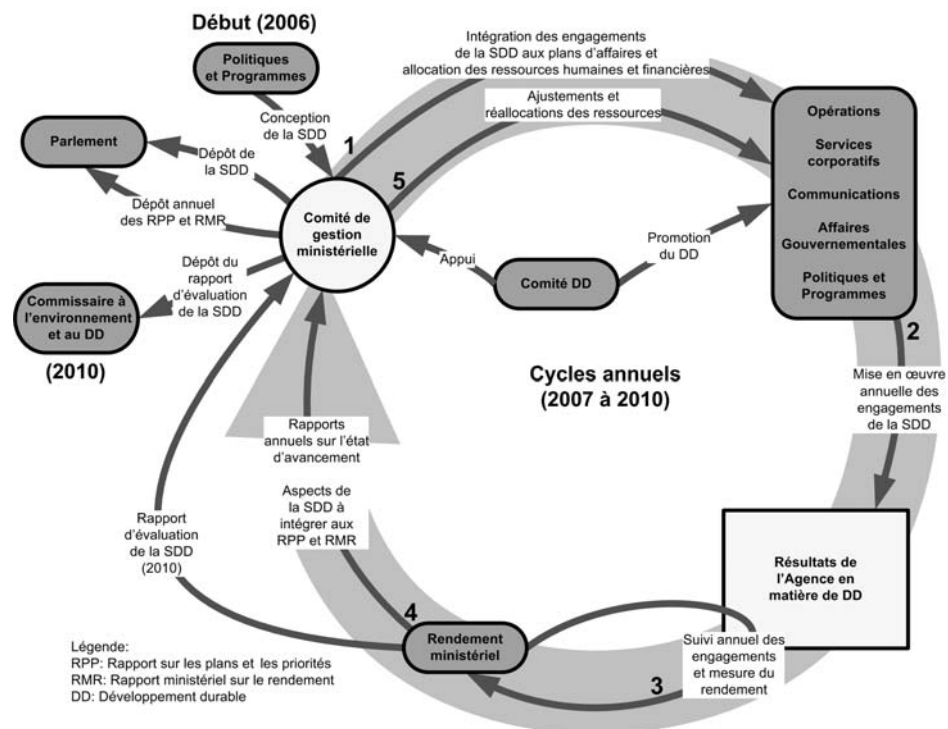
Direction générale du rendement ministériel

Cette direction générale est responsable de la production des rapports de l'Agence. Annuellement, les engagements de l'Agence en matière de développement durable sont reflétés dans les rapports sur les plans et les priorités alors que les résultats atteints sont signalés dans les rapports sur le rendement.

La figure ci-dessous présente de façon schématisée les responsabilités en matière de gestion du développement durable et les occasions d'ajustement, et ce, de la conception de la quatrième SDD en 2006 au dépôt du rapport d'évaluation auprès de la commissaire à l'environnement et au développement durable en 2010. Les activités entourant la gestion du plan d'action 2007-2010 (flèches 1 à 5) suivent trois cycles annuels.

Au centre du système de gestion du développement durable se trouve le comité de gestion ministérielle, appuyé par le comité de développement durable. À des moments précis, le comité de gestion ministérielle interagit avec les différentes entités de l'Agence responsables de la planification et de la mise en œuvre de la SDD; du suivi, de la mesure du rendement et de l'évaluation des résultats; de la reddition de comptes et des communications.

Cycles annuels de gestion de la SDD 2007-2010 dans le cadre du cycle de planification intégrée de l'Agence



ANNEXE 1

Faits saillants de l'évaluation de la Stratégie de développement durable 2003-2006

1.1 Volet externe

1.1.1 Bilan des extrants

Au moment de l'évaluation de sa troisième SDD, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec avait contribué à 318 projets ayant un contenu de développement durable. Ces projets, réalisés entre le 1^{er} septembre 2003 et le 31 août 2005, représentent environ 15 % de tous les projets financés par l'Agence au cours de cette même période. Ces projets dont le coût total s'élève à 310 millions de dollars ont bénéficié d'une aide de 66,2 millions de dollars de la part de l'Agence.

L'évaluation a permis de constater que les projets qui visent la productivité des PME par la prévention de la pollution sont les types de projet de développement durable les plus fréquents. Ils représentent environ 30 % (95 / 318) de tous les projets réalisés. Quant aux projets qui visent l'essai et l'expérimentation ou le soutien à la commercialisation, ils sont réalisés autant par des PME que par des organismes à but non lucratif (OBNL). Cependant, dans le cadre de ces projets, les PME produisent généralement des résultats à court terme, alors que les OBNL génèrent des résultats qui consistent souvent en des études appliquées susceptibles de joindre des PME dans une phase ultérieure de transfert de connaissances.

1.1.2 Enjeu de la pertinence

Les visites dans les bureaux d'affaires dans le cadre de l'évaluation de la troisième SDD ont donné l'occasion d'observer que la notoriété du développement durable a progressé depuis la dernière évaluation de la SDD il y a trois ans. Cependant, comme la troisième SDD n'offrait pas une définition opérationnelle de la notion de développement durable, ce concept n'a pas été assimilé par le personnel. Sa compréhension n'est pas uniforme à travers l'Agence et est souvent restrictive.

Néanmoins, il semble que l'intégration du développement durable dans l'approche de développement régional est plus avancée dans les bureaux d'affaires des régions périphériques. Un fait intéressant constaté : les bureaux d'affaires en régions périphériques sont en voie de faire du développement durable un outil d'intervention structurant, voire un modèle d'affaires émergent.

Les conclusions de l'évaluation de la troisième SDD suggèrent :

- que les résultats attendus de la quatrième SDD s'étalent sur cinq ans, soit la durée de la mise en œuvre des orientations stratégiques 2006-2011
- qu'une définition opérationnelle du développement durable soit adaptée au mandat et à l'approche de développement régional de l'Agence
- que la quatrième SDD inclut une modulation territoriale, comme prévu dans les orientations stratégiques 2006-2011.

1.1.3 Enjeu de la mise en œuvre

L'évaluation de la troisième SDD a révélé que les conseillers ne pourront jouer un rôle proactif d'accompagnement auprès de leurs clients tant qu'ils n'auront pas accès à des services offrant un encadrement et un appui pour le développement de projets structurants en matière de développement durable.

De plus, il en ressort que la majorité des bureaux d'affaires profite peu ou pas du tout de l'expertise en développement durable des partenaires fédéraux⁴ avec lesquels il existe des ententes de collaboration.

En résumé, il est constaté que la mise en œuvre de la troisième SDD aurait pu être mieux assurée par une formation sur le développement durable; l'intégration de modalités de développement durable dans les programmes; un accompagnement et un soutien aux conseillers et aux clients; plus de communications internes; le développement d'outils d'intervention.

1.1.4 Enjeu de rendement

L'évaluation a démontré que les conseillers seraient en mesure d'attribuer un indicateur qualitatif à un projet ayant un contenu de développement durable si on leur fournissait de la formation et l'appui ponctuel requis.

Au moment de l'évaluation, la cueillette des données pour mesurer le rendement des projets de développement durable relevait des conseillers des bureaux d'affaires auprès de leurs clients. Cependant, même en y accordant un effort raisonnable, il était impossible d'obtenir des données permettant de calculer les résultats quantitatifs atteints dans le cadre des projets, notamment de productivité. Pour avoir accès à ce type de données, il aurait fallu mettre en place des mécanismes indépendants de cueillette et d'interprétation des données de développement durable des bureaux d'affaires.

1.2 Volet interne

En ce qui a trait aux activités internes de la troisième SDD, l'évaluation a fait ressortir qu'aucune activité de formation au développement durable n'a été organisée à l'intention des conseillers et que très peu d'activités de sensibilisation du personnel ont été tenues. De plus, il appert que certaines cibles prévues en lien avec les activités internes étaient difficilement réalisables, notamment en ce qui a trait au programme de recyclage multiproduits. De fait, ce programme ne pouvait être mis en place dans les bureaux d'affaires en région, étant logés dans des immeubles où les activités de recyclage n'étaient pas offertes.

L'évaluation de la troisième SDD a cependant fait ressortir que l'Agence pourrait, au moment de l'élaboration de sa quatrième SDD, prendre des engagements fermes dans deux secteurs prioritaires où elle peut exercer un contrôle sur les moyens de mise en œuvre, soit la réduction de la consommation de papier et l'écologisation de son parc automobile.

⁴ Les partenaires fédéraux de l'Agence au moment de la troisième SDD étaient Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence du revenu du Canada, Environnement Canada, le Conseil national de recherches du Canada et l'Institut canadien de recherches en génie forestier.

1.3 Résultats atteints par les Enviroclubs

De 2000 à 2004, dix Enviroclubs ont été réalisés. Ils ont joint 122 entreprises et ils ont généré en moyenne des économies récurrentes annuelles de 60 000 dollars par projet, avec une période de retour sur l'investissement d'environ 15 mois. Les Enviroclubs ont été organisés dans le Centre-du-Québec (en 2000), au Saguenay — Lac-Saint-Jean (en 2001, 2002 et 2003), dans Portneuf (en 2003), en Beauce (en 2003), en Estrie (en 2003), en Montérégie (en 2003 et 2004) et sur l'Île-de-Montréal (en 2004).

Les retombées immédiates de ces dix Enviroclubs sont illustrées par les gains environnementaux suivants.

En matière d'utilisation de ressources, les Enviroclubs ont contribué à réduire

- en combustibles fossiles, l'équivalent de 21 800 barils de pétrole
- en électricité, l'équivalent du chauffage de 59 maisons
- en eau, l'équivalent de la consommation de 8 000 personnes
- en bois, l'équivalent de 3 100 cordes.

Quant à la réduction de la pollution, les Enviroclubs ont contribué à réduire

- en gaz à effet de serre, l'équivalent d'émissions de 4 000 voitures intermédiaires
- en déchets dangereux, l'équivalent de la charge de 40 camions.

Faits saillants des consultations interne et externe

La consultation interne s'est tenue auprès de directeurs régionaux de bureaux d'affaires et de conseillers de l'Agence, alors que la consultation externe a eu lieu auprès de clients et de groupes intermédiaires ayant bénéficié des programmes de l'Agence pour des projets en développement durable, ainsi qu'auprès de certains de ses partenaires.

D'entrée de jeu, bon nombre des personnes rencontrées affirment que pour faire en sorte que la SDD de l'Agence porte davantage dans les régions, il est nécessaire d'obtenir un engagement clair de la haute gestion. Autrement dit, au-delà de l'approbation officielle de la stratégie, il y aurait lieu de communiquer davantage l'appui du comité de gestion ministérielle à l'égard de la SDD.

2.1 Consultation interne

Au moment de l'évaluation de la troisième SDD de l'Agence, un conseiller de Conseils et Vérification Canada a rencontré les directeurs régionaux des bureaux d'affaires du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, de Québec — Chaudière-Appalaches, de la Mauricie, de l'Outaouais et de la Montérégie, ainsi que 34 conseillers.

La consultation a porté sur la détermination de projets en développement durable, la collaboration avec les partenaires, le réseautage avec les intervenants du milieu, le suivi des projets, la mesure du rendement, les résultats attendus, les retombées environnementales, les besoins de formation et d'encadrement, et les suggestions et les préoccupations envers la stratégie.

Au cours des échanges, certains types de projets ont été abordés, tels le développement de produits, l'essai et l'expérimentation, l'innovation et le développement technologique, le soutien à la commercialisation, la productivité et l'optimisation des matières premières, la réduction des rejets dans le procédé de production, et l'intégration et l'application des principes du développement durable.

2.1.1 Consultation auprès du personnel

Auprès des directeurs régionaux

Plusieurs directeurs régionaux ont une vision claire des occasions de développement durable qui existent dans la partie non urbaine de leur région et de ce que pourrait être leur approche pour s'assurer que la SDD y fasse une différence. Certains directeurs régionaux ont commencé à déployer une approche intégrée de développement durable sur le terrain, tandis qu'une telle approche demeure virtuelle dans d'autres bureaux d'affaires. Plusieurs bureaux d'affaires ont largement utilisé leur initiative régionale stratégique ou les programmes d'ajustement dont l'administration leur incombait pour assurer une contribution financière significative à des projets présentant un contenu de développement durable.

L'évaluation permet de constater que plusieurs bureaux d'affaires conçoivent tout le potentiel du développement durable dans leur région et ils se sont donné une approche structurante de développement durable, laquelle inclut dans certains cas le volet social. La compréhension du potentiel du développement durable est plus avancée dans les bureaux d'affaires des régions périphériques et commence à prendre forme dans plusieurs régions centrales.

L'évaluation a également permis de constater que la Direction générale des affaires gouvernementales dans la région de la capitale nationale est en voie d'instaurer au sein de l'Agence une approche intégrée et sectorielle du développement durable, fondée sur de larges partenariats rassemblant des intervenants privés et publics. Il y aurait certainement lieu d'accentuer une telle approche intégrée au cours de la prochaine SDD.

Auprès des conseillers

La notoriété du développement durable a progressé depuis la précédente évaluation de la SDD il y a trois ans. Cependant, la compréhension de la notion de développement durable n'est pas uniforme d'un bureau d'affaires à l'autre et il arrive souvent qu'elle ne l'est pas à l'intérieur d'un même bureau d'affaires. La vision du développement durable décrite dans la SDD 2003-2006 n'a pas été assimilée par l'ensemble du personnel de l'Agence.

Il ressort de l'évaluation que, dans la grande majorité des bureaux d'affaires qui ont été visités, les conseillers perçoivent mal ou pas du tout le lien fréquent qui existe entre le développement durable et la productivité, dont beaucoup de projets portent sur l'optimisation de l'utilisation de la matière première ou la réduction de la génération de rejets dans le procédé de fabrication.

Il se dégage de l'évaluation qu'en matière de développement durable, la majorité des bureaux d'affaires profite peu ou pas du tout de l'expertise des partenaires fédéraux avec lesquels l'Agence a contracté des ententes de collaboration. Les conseillers ne sont pas en mesure de les utiliser comme porte d'entrée pour accéder à d'autres fonds fédéraux en matière de développement durable.

Les conseillers rencontrés souhaitent que l'Agence adopte une définition du développement durable qui hiérarchise les interrelations entre ses piliers économique et environnemental et qui délimite le terrain occupé par son pilier social. Ils insistent pour dire que la définition de l'Agence doit mettre en évidence le lien étroit qui existe entre le développement régional et le développement durable.

Le message dominant qui a été formulé lors des rencontres internes est qu'il serait souhaitable que la SDD devienne un outil permettant de faire une différence sur le terrain.

Pour ce faire, les personnes rencontrées suggèrent que l'Agence prévoie une formation expliquant la définition retenue du développement durable; intègre des modalités de développement durable dans les différents volets des programmes; rende disponibles un encadrement et un appui permettant aux conseillers et aux clients d'opérationnaliser le développement durable; améliore la communication interne et développe des outils d'intervention pour les conseillers.

Il est également souhaité que l'Agence intègre des modalités de développement durable dans les différents volets des programmes, ce qui amènerait à établir des balises claires quant à la définition du développement durable retenue par l'Agence et permettrait de délimiter « où commence et où finit » le développement durable dans un projet. Dans l'esprit des conseillers, de telles modalités feraient en sorte que le développement durable devienne un élément de décision et favoriseraient le soutien à des projets structurants répondant à des critères d'analyse précis.

2.2 Consultation externe

Lors de l'évaluation de la troisième SDD de l'Agence, un conseiller de Conseils et Vérification Canada a rencontré 27 clients provenant de 14 entreprises et de 13 organismes intermédiaires. Tous ces clients ont bénéficié de programmes de l'Agence pour des projets de développement durable. Le choix des entreprises et des organismes intermédiaires visités s'est fait selon le potentiel des projets pour le développement durable dans une région ou un secteur d'activité. Durant les rencontres, il a été question de la qualité et de la capacité de soutien de l'Agence dans leurs projets de développement durable, de suggestions d'amélioration et de leurs attentes en matière d'appui.

Quant à la consultation auprès des partenaires de l'Agence, elle a été effectuée par le comité de rédaction de la quatrième SDD auprès d'Environnement Canada, Région du Québec, du Conseil national de recherches du Canada - Programme d'aide à la recherche industrielle, de Diversification de l'économie de l'Ouest, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Centre québécois de développement durable et d'Enviro-Accès. Cette consultation cherchait à valider les objectifs visés par la quatrième SDD de l'Agence et obtenir leurs commentaires ou leurs suggestions sur les moyens de mise en œuvre pour atteindre les résultats attendus découlant de ces objectifs.

2.2.1 Consultation auprès des clients

Il se dégage de cette consultation que le potentiel de financement des projets de développement durable des entreprises n'est que partiellement exploité en région. Les bureaux d'affaires sont mal outillés pour cibler et établir l'ordre de priorité des projets porteurs pour le développement durable qui sont réalisés par les entreprises.

Il apparaît également que beaucoup d'entreprises rencontrées présentent un potentiel de financement fédéral additionnel, par l'entremise des programmes de l'Agence ou d'autres programmes fédéraux, mais que les bureaux d'affaires jouent rarement un rôle d'accompagnement proactif pour développer ce potentiel. De plus, les clients de l'Agence connaissent mieux les programmes provinciaux que les sources de financement fédérales.

2.2.2 Consultation auprès des organismes intermédiaires

Plusieurs représentants d'organismes intermédiaires rencontrés ont souligné l'approche proactive adoptée par les conseillers de l'Agence pour les soutenir dans leurs démarches de développement. Cependant, plusieurs organismes ont indiqué que l'Agence a un rôle à jouer entre les organismes et ses partenaires fédéraux puisque les organismes ont une connaissance limitée des ressources fédérales disponibles au Québec.

Par ailleurs, il semble que les organismes intermédiaires ont commencé à jouer un rôle dans la mise en œuvre d'approches régionales différenciées de développement durable. En effet, les visites de terrain dans les bureaux d'affaires ont permis de constater qu'il existe dans toutes les régions visitées des organismes qui remplissent efficacement (ou qui présentent un réel potentiel de remplir) un rôle de lien entre l'Agence et les PME et un rôle d'accompagnement et de conseil aux entreprises en matière de développement durable.

2.2.3 Consultation auprès des partenaires

Dans l'ensemble, les partenaires consultés sur la quatrième SDD ont souscrit à l'approche préconisée par l'Agence en matière de développement durable. Cependant, certains d'entre eux ont mentionné que l'Agence devrait accroître son rôle d'influence sur le programme fédéral pour la planification et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des initiatives en matière de développement durable par une plus grande implication, notamment au sein du Groupe interministériel fédéral sur le développement durable et de ses tables sectorielles.

Les partenaires fédéraux reconnaissent à l'Agence un rôle de premier plan dans le maintien de liens, établis dans le respect des mandats respectifs et dans la complémentarité des interventions, avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Par exemple, en complémentarité avec les programmes de l'Agence, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada aide les entreprises à mieux intégrer le développement durable par des études de faisabilité sur les occasions d'éco-efficacité visant la réduction des matières premières, de l'énergie et de la pollution. C'est également le cas des Enviroclubs grâce à la collaboration entre Environnement Canada, le Conseil national de recherches du Canada et l'Agence.

Dans le même ordre d'idées, les représentants du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada ont manifesté le souhait que l'Agence poursuive sa collaboration avec eux et avec Environnement Canada pour promouvoir des activités de prévention de la pollution, de synergie des sous-produits et d'écoconception auprès des PME.

ANNEXE 3

Réponse de l'Agence aux constatations et aux recommandations issues des évaluations et des consultations

Constatations et recommandations	Réponse de l'Agence
<i>Recommandations issues de l'évaluation de la Stratégie de développement durable 2003-2006</i>	
En vue d'améliorer la compréhension de la notion de développement durable au sein des bureaux d'affaires, une formation serait requise.	Voir 3.1.2
Pour que les conseillers comprennent le lien qui existe entre le développement durable et leurs projets, comme ceux touchant l'optimisation de l'utilisation des matières premières ou la réduction de la génération de rejets dans le procédé de fabrication, un encadrement devrait leur être fourni.	Voir 3.1.2
De l'information portant sur les partenaires fédéraux devrait être fournie aux conseillers pour qu'ils puissent profiter davantage de l'expertise de ces partenaires.	Voir 3.1.2
Une définition du développement durable qui hiérarchise les interrelations entre ses piliers économique et environnemental et qui délimite le terrain occupé par son pilier social doit être adoptée.	Voir encadré sur les activités de l'Agence en matière de développement durable (début de la 2 ^e partie)
L'Agence devrait intégrer des modalités de développement durable dans les différents volets de ses programmes.	En voie de réalisation pour les nouveaux programmes qui entreront en vigueur au printemps 2007.
L'Agence devrait améliorer la communication interne et développer des outils d'intervention pour les conseillers.	Voir 3.1.2
Les bureaux d'affaires de l'Agence devraient jouer un rôle proactif d'accompagnement pour aider les entreprises à trouver du financement fédéral additionnel, par l'entremise d'autres programmes fédéraux.	Voir 3.1.2
Les bureaux d'affaires de l'Agence devraient jouer un rôle proactif d'accompagnement pour aider les organismes clients à trouver du financement fédéral additionnel, par l'entremise d'autres programmes fédéraux, puisque les organismes ont une connaissance limitée des ressources fédérales disponibles au Québec.	Voir 3.1.2
Les organismes intermédiaires pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre d'approches régionales différenciées de développement durable. En effet, il a été constaté qu'il existe dans toutes les régions visitées des organismes qui remplissent efficacement (ou qui présentent un réel potentiel de remplir) un rôle de lien entre l'Agence et les PME et un rôle d'accompagnement et de conseil aux entreprises en matière de développement durable.	Voir 3.1.1

(suite à la page 37)

Réponse de l'Agence aux constatations et aux recommandations issues des évaluations et des consultations (suite)

Constatations et recommandations	Réponse de l'Agence
<i>Constatations issues du rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable</i>	
L'Agence pourrait renforcer sa gouvernance en matière de développement durable.	Voir 3.1.1
En matière d'habilitation, l'Agence pourrait mieux habilitier son personnel pour offrir des conseils à la clientèle en matière de développement durable.	Voir 3.1.2
L'Agence pourrait offrir de la formation pour mieux faire comprendre les objectifs et les engagements en matière de développement durable ainsi que les liens entre les programmes et les projets appuyés.	Voir 3.1.2
L'Agence pourrait mieux intégrer le développement durable dans les activités régionales.	Voir 3.1.1
Le comité du développement durable au sein de l'Agence pourrait jouer un rôle plus actif dans la surveillance des résultats.	Voir 4.2 Ce rôle a été confié à la Direction générale du rendement ministériel.
<i>Recommandations des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux issues des consultations</i>	
L'Agence devrait accroître son rôle d'influence sur le programme fédéral pour la planification et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des initiatives en matière de développement durable par une plus grande implication au sein des tables sectorielles.	Voir 3.1.1
L'Agence doit poursuivre son rôle dans l'établissement de liens et dans le maintien de bonnes ententes de collaboration entre les partenaires, et ce, dans le respect des mandats respectifs et dans la complémentarité des interventions.	Voir 3.1.1

Programmes de l'Agence

La contribution de l'Agence au développement économique des régions du Québec et au développement durable se fait au moyen d'aide financière ou non financière. L'aide financière est accordée sous forme de contribution ou, occasionnellement, sous forme de subvention.

Cependant, l'Agence est à concevoir de nouveaux programmes relatifs à son mandat de base, dont l'entrée en vigueur est prévue au printemps 2007. Ces nouveaux programmes remplaceront le Programme Innovation, développement de l'entrepreneurship et exportations destiné aux PME (IDÉE-PME) et les Initiatives régionales stratégiques (IRS), qui prendront fin le 31 mars 2007.

4.1 Programmes d'aide financière

4.1.1 Aperçu

L'appui de l'Agence aux entreprises, aux organismes et aux intervenants locaux et régionaux du développement prend principalement la forme d'une aide financière ou non financière dans le cadre de programmes.

Programmes relatifs au mandat de base de l'Agence :

- Programme Innovation, développement de l'entrepreneurship et exportations destiné aux PME
- Initiatives régionales stratégiques
- Programme de développement des collectivités (PDC).

Programmes relatifs à des mandats spéciaux confiés par le gouvernement du Canada :

- Programme des textiles canadiens CANTex
- Programmes d'infrastructure.

4.1.2 Détails

Programme Innovation, développement de l'entrepreneurship et exportations destiné aux PME

Le programme IDÉE-PME vise principalement le développement des PME, y compris les entreprises d'économie sociale. De plus, les organismes

d'appui aux PME, les regroupements d'affaires et les organismes de développement économique font aussi partie de la clientèle visée par le programme. Son but consiste à favoriser la croissance des affaires générées par les entreprises dans toutes les régions du Québec.

Les domaines d'intervention d'IDÉE-PME sont :

- l'innovation
- les essais et l'expérimentation en vue de valoriser les ressources naturelles
- la productivité
- les affaires électroniques
- le développement des marchés d'exportation
- le développement des capacités en économie sociale
- l'entrepreneurship et l'environnement des affaires.

Ainsi, ce programme favorise la réalisation du potentiel de développement économique des régions afin qu'il en résulte, à long terme, une amélioration de la prospérité et de l'emploi durable.

Initiatives régionales stratégiques

Ce programme favorise la mise en œuvre de projets et d'initiatives qui s'appuient sur les forces économiques d'une région dans le but de lui permettre de réaliser son potentiel de développement économique pour qu'il en résulte, à long terme, une amélioration durable de la prospérité et de l'emploi. Il est conçu en fonction des priorités suivantes, selon les besoins particuliers des régions :

- utilisation accrue de la technologie par les PME
- mise en valeur des attraits touristiques
- capacité d'attraction et de rayonnement international
- adaptation au nouvel environnement économique mondial.

Seize IRS ont été créées afin de répondre aux besoins particuliers des régions. Elles ont été lancées en concertation avec les acteurs socio-économiques présents dans chaque région.

Programme de développement des collectivités

Le PDC soutient le développement économique local et renforce la capacité des collectivités à réaliser leur plein potentiel de façon durable, notamment en aidant à développer :

- la stabilité, la croissance économique et la création d'emplois
- des économies locales diversifiées et concurrentielles en milieu rural
- des collectivités durables.

Au Québec, le PDC soutient financièrement 57 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC); il appuie 15 Corporations de développement économique communautaire, neuf Centres d'aide aux entreprises, le réseau des SADC et le Fonds commun des SADC du Québec.

Programme des textiles canadiens CANTex

Le Programme des textiles canadiens CANTex vise à renforcer la compétitivité des entreprises de fabrication de textiles en les aidant à :

- améliorer leur productivité
- réduire leurs coûts
- accroître leur efficacité
- diversifier leur production vers des produits à grande valeur ajoutée dans des marchés à créneaux en croissance.

Programmes d'infrastructure

L'amélioration de la qualité de vie dans les villes et les collectivités est l'une des principales priorités du gouvernement du Canada. Ainsi, le Canada devient un chef de file mondial grâce à la mise en valeur des collectivités. Infrastructure Canada est le responsable de ces programmes à l'échelle nationale.

En collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités ainsi que les Premières Nations et le secteur privé, le gouvernement du Canada a mis en œuvre différents programmes d'infrastructure conjoints. Parmi ceux-ci figurent, au Québec, le Programme infrastructures Canada 2000 et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR).

ANNEXE 5

Équipe de la Stratégie de développement durable 2007-2010

Membres de l'équipe de rédaction

Directrice responsable

Marie-Chantal Girard, directrice des Politiques, Direction générale des politiques et des programmes

Comité de rédaction

Dominique Line Blondeau, conseillère en communication, Direction générale des communications

François Huppé, analyste, Direction générale de la coordination régionale

Daniel Marchand, conseiller en évaluation, Direction générale du rendement ministériel

Comité de révision

Sandra Duchesne, conseillère en communication, Direction générale des communications

Éliane Fréchette, conseillère en communication, Direction générale des communications

Line Maurel, conseillère en communication, Direction générale des communications

Responsable de la mise en œuvre de la SDD

Michelle d'Auray, présidente

Responsables du suivi et de la mesure du rendement de la SDD

Claude Lussier, directeur de la Planification intégrée, Direction générale du rendement ministériel

Daniel Marchand, conseiller en évaluation, Direction générale du rendement ministériel

Autres membres du comité sur le développement durable

Claire Appleby, Mireille Arsenault, Sylvain Bélair, Marie Boisvert, Annie Brunette, Jean-Guy Cabot, Michel Cotton, Bruno Di Piazza, Will Dubitsky, Mustapha Farram, Marie-Josée Leclerc, Robert Lavoie, Josée Lizotte, Claire Marier, Louise Martineau, Johanne Michaud, Jean-Pierre Racine, Sylvain Savage, Pierre Sirois

Consultations

André Bougie, Conseils et Vérification Canada

Graphisme

Josée Gaudreault graphiste inc.